N° feuillet : D 145/2025

SOULIGNÉ
SOUS BALLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULIGNE-SOUS-BALLON

Date de convocation :
20 juin 2025

Date d'affichage :
20 juin 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GRATEDOUX Chantal, POIRIER Véronique, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.
Absents excusés : Monsieur LAUNAY Vincent ; Madame GOURMEL Aurélie ; Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal ; Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame POIRIER Véronique ; Madame MILITON Audrey qui donne pouvoir à Monsieur TORTEVOIS Fabien ;
Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur LETAY Francis.

DELIBERATION N°2025-06-06 : OBJET : PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : CHOIX D'UNE PROPOSITION DE SCENARIO :

Monsieur le Maire rappelle que l'atelier n°2 sur le projet de requalification du centre bourg a eu lieu le 15 mai dernier.

Monsieur le Maire annonce que le Comité de Pilotage s'est réuni hier matin en présence des bureaux d'études et de 5 élus. L'objectif de cette réunion était de présenter les scénarios envisagés pour que la Commune puisse se positionner. Lors de cette réunion, la Commune en a proposé un 5ème. Une réunion est prévue début août 2025 avec les bureaux d'études, une autre réunion est programmée le 10 septembre 2025 pour faire un choix dans les scénarios et une réunion de restitution est fixée avec les habitants, le 17

N° feuillet : D 146/2025

septembre 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte-rendu du 2ème atelier avec les habitants et les enjeux principaux et invariants des différents scénarios.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil municipal le scénario dit 5 tenant compte des remarques des habitants et issu des réflexions des élus.
4 priorités définies : *Ancienne auberge avec Boulangerie, laboratoire et logement
*Grande grange : Bar/snack dont services postaux et terrasse
* Petite Grange : Multiservices/restauration/ espace animation/ préau.
*Voirie à aménager au niveau de la Grande Rue pour sécuriser les abords, côté Allée du Château pour rendre visible les commerces…

Monsieur le Maire ajoute que le bureau d'études va chiffrer le scénario. Cette étape est nécessaire pour pouvoir aller solliciter des aides.
La prochaine étape pour le Conseil municipal consistera à choisir un scénario et à le phaser.

Après présentation des différents scénarios, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer afin de préciser le scénario qui a la préférence du Conseil municipal, afin qu'il puisse être affiné et un chiffrage réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
-que le scénario n°5, tenant compte des remarques de la population et des réflexions des élus, à sa préférence. Il est demandé que les réflexions émises lors de la réunion COPIL d'hier soient prises en compte.
-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.
Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.
Le 9 juillet 2025.

Le Maire,

MAIRIE de SOULIGNÉ SOUS BALLON (Sarthe)

David CHOLLET

Le secrétaire de séance,

Francis LETAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203405-20250625-2025-06-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE DE SOULIGNÉ SOUS BALLON (Sarthe)